



DEMANDE D'ACTE D'ETAT CIVIL
Attention * : une demande incomplète ne sera pas traitée

Réf.loi :

(Décret n°97-852 du 16 septembre 1997 modifiant le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives à l'état civil)

Information : L'acte de naissance n'est pas nécessaire pour une demande de Pièce d'identité/Passeport. La ville de Rives adhère au dispositif COMEDEC, l'acte de naissance sera demandé de manière dématérialisée par la mairie du lieu de dépôt du dossier de CNI / passeport.

A joindre pour toute demande :

- Photocopie de la CARTE D'IDENTITE ou PASSEPORT
- Une enveloppe timbrée libellée à votre nom et Adresse*

Demande : d'extrait d'acte de copie intégrale

Nombre d'exemplaire(s) : / ___ /

NAISSANCE MARIAGE DECES

NOM* _____

Prénoms* _____

Adresse _____

Téléphone * : _____

Mail* _____ @ _____

Date de l'acte* _____

Filiation* (obligatoire pour demandes d'actes de naissance et mariage) :

Fils de _____

Et de _____

Auteur de la demande : (rayer la mention inutile) Parents – Intéressé – Autre : préciser :

But de la demande : (rayer la mention inutile) Mariage, PACS, Tribunal, Autre : préciser :

Date :

Signature :